



## Préavis N°07/2021

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 25 octobre 2021

Réf. : 1.10.101.02 / vp

#### **Demande de crédit pour divers aménagements et réfections de chaussée Secteur Route d'En Bas – Chemin Champ du Trey à Carrouge**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2021, vous avez accepté le préavis municipal N°02/2021 relatif à la demande de crédit d'étude pour les futurs travaux qui doivent être entrepris sur les chaussées : Route d'En Bas RC 631-C-S et Chemin Champ du Trey à Carrouge pour un montant de Fr. 66'000.00. Il avait été chiffré sur une estimation grossière des travaux à entreprendre considérés à hauteur de Fr. 800'000.00 HT. Ce montant accordé était bien entendu une avance sur le futur crédit de construction.

Lors de cette étude, le bureau Gemetris SA n'avait pas connaissance du mauvais état du Chemin Champ du Trey, ce qu'a relevé la société Infralab à Servion qui a effectué une expertise de la superstructure des deux chaussées. Voici leur synthèse :

Les principales données et caractéristiques de la superstructure du Chemin du Champ du Trey sont les suivantes :

- L'épaisseur du revêtement est de 65 mm (y compris pénétration) ;
- L'entier du revêtement présente une réaction au spray PAK-Marker ;
- Une teneur en HAP supérieure à 20'000 mg/kg de liant (OFEV 2006), respectivement 1'000 mg/kg d'enrobé (OLED 2016), a été déterminée ;
- L'épaisseur de la fondation est de 18.5 cm ;
- La fondation correspond à un tout-venant recyclé avec présence d'éléments grossiers ;
- Le sol support se situe à une profondeur de 25 cm ;
- La grave présente une teneur en fines de 20.8% ;
- La continuité de la grave est non conforme ;
- La courbe granulométrique sort complètement du fuseau d'une GNT 0/45 par rapport aux éléments fins et aux éléments grossiers ;
- L'essai au bleu de méthylène montre que la grave est très sensible à l'eau ;
- La grave correspond davantage à un mélange tout-venant recyclé (présence d'éléments de brique) et de terre ;
- La portance de la fondation est moyenne et le taux de compactage ne permet qu'un re-compactage très limité.

Les travaux du Collège Gustave Roud à Carrouge avancent bien et les délais seront tenus pour une ouverture des classes en août 2022. Les futurs travaux sur ces deux secteurs routiers ont été planifiés au printemps 2022. La partie, côté Vucherens, de la Route d'En Bas, respectivement celle qui borde la parcelle RF N°2 sera réalisée une fois que les immeubles, actuellement en construction seront terminés.

Le rapport technique établi par le bureau Gemetris SA vous est remis en annexe et complète ainsi le présent préavis.

En quelques chiffres :

le projet de la Route d'En Bas ce sont :

- 2'100 m2 de chaussée
- 300 m' de trottoir
- 275 m' de collecteur EC

le projet du Chemin Champ du Trey ce sont :

- 1'000 m2 de chaussée
- 75 m' de trottoir
- 215 m' de collecteur EC

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 3 décembre 2021,  
vu le préavis municipal N°07/2021 ,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

**décide**

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer divers aménagements et réfections de chaussée Secteur Route d'En Bas – Chemin Champ du Trey à Carrouge
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'340'000.00, englobant les frais d'études du projet selon préavis 02/2021.
- de financer les travaux de la manière suivante :
  - encaissement d'une subvention cantonale estimée à Fr. 208'000.00;
  - déduction du montant déjà dépensé par la trésorerie courante de Fr. 66'000.00, selon conclusion du préavis 02/2021 pour l'étude du projet ;
  - recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 1'066'000.00;
  - d'amortir l'investissement net de Fr. 1'132'000.- sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 38'000.00 par le compte 430.331.119, la première fois au budget 2024.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et M. Michel Rochat  
et pour la partie financière M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021.

Annexe : ment